

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 28 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 24 août 2023

Objet
N° 23/06/10
Subvention * Association Foncière Pastorale de Vallorcine

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de la part de l'Association Foncière Pastorale autorisée de Vallorcine pour les travaux de reconquête des pâturages dans le secteur de la Villaz, ces travaux seront réalisés au cours de l'automne 2023, pour un montant de 5 862.00€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DÉCIDE** d'octroyer la subvention demandée par l'AFP pour un montant total de 5 862.00€,
- **DIT** que ces subventions seront inscrites au budget 2023 au compte 20422.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le : 20/09/2023
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le



ID : 074-217402908-20230828-23_06_10-DE